

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					N° 2065-SD 2024							
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition		X		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe									Régime Réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case												
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case												
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société:							Adresse du siège social :					
SAS LES PETITS GENIES												
SIRET		8 1 9 2 8 8 9 8 6 0 0 0 3 0										
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:					
55 Rue La Fayette												
75009 PARIS												
REGIME FISCAL DES GROUPES												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante												
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:												
							SIRET					
B ACTIVITE												
Activités exercées Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques							Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)												
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal					Déficit			0		
		Bénéfice imposable à 15 %			0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values												
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées art. 238quindecies				
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies				
Autres dispositifs				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies								
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)				
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %								
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W												
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)												
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%												
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE												
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %												
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4												
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.												
H COMPTABILITE INFORMATISEE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité												
Nom et coordonnées ECF												
- du prestataire :												
- du comptable : SARL ADEC 78												
8 Rue de Témara 78100 Saint-Germain-En-Laye Tél : 01 39 04 29 29												
- du conseil :												
Tél :												
- du CGA ou du viseur conventionné :												
Tél :												
- N° d'agrément :												

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐
- 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de l’entité désignée :
- 3 – Si vous êtes l’entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d’identification fiscale de la société tête de groupe :
- 4 – Si vous n’êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l’Etat de résidence et le numéro d’identification fiscal de l’entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			72 871
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS LES PETITS GENIES												Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise 55 Rue La Fayette 75009 PARIS																											
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>8</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td></tr></table>														8	1	9	2	8	8	9	8	6	0	0	0	3	0
8	1	9	2	8	8	9	8	6	0	0	0	3	0														
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>												12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12												
12																											
12																											
												Exercice N clos le 31/12/2024															
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		{ Fonds commercial* Autres*		010		012																				
	incorporelles				014	509	016	509																			
	Immobilisations corporelles*		028	24 140	030	15 927	8 212																				
	Immobilisations financières* (1)		040	9 574	042		9 574																				
	Total I (5)		044	34 224	048	16 437	17 787																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050	82 938	052		82 938																		
		Marchandises *			060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068		070																					
				072	7 684	074		7 684																			
	Valeurs mobilières de placement			080		082																					
	Disponibilités			084	62 487	086		62 487																			
	Charges constatées d'avance *			092	4 600	094		4 600																			
	Total II			096	157 710	098		157 710																			
	Total général (I + II)			110	191 934	112	16 437	175 497																			
PASSIF												Exercice N NET		1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				20 000																			
	Écarts de réévaluation			124																							
	Réserve légale			126				433																			
	Réserves réglementées*			130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131			)	24 492																			
	Report à nouveau			134																							
	Résultat de l'exercice			136				(2 750)																			
	Subventions d'investissement			137																							
	Provisions réglementées			140																							
	Total I			142				42 175																			
Provisions pour risques et charges			Total II		154																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				89 752																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				33 253																			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169	3 845		)	10 129																			
	Comptes courants d'associés			173				186																			
	Autres dettes			175																							
	Produits constatés d'avance			174																							
Total III			176				133 322																				
Total général (I + II + III)			180				175 497																				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	64 832																			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	845																			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS LES PETITS GENIES**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2024
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210			
	Production vendue	{	biens	et livraisons	215		214			
			services*	intracommunautaires	217	3 540	218	473 980		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	3		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	473 984		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	328 296		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	(61 318)		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5. 972 - mobilier : - immobilier :)						242	99 062		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243	1 131)	244	2 669
	Rémunérations du personnel*						250	73 299		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	28 489		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))						255		254	2 339
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	339		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	473 176	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	807	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280			
	Produits exceptionnels (IV)						290			
	Charges financières (V)						294	3 157		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	400		
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(2 750)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312		314	2 750		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	4 120				
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	805				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	400	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
						Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	2 575	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....10 469.....dont imputés sur le résultat :						360	2 575		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370		372	

75009 PARIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)													Désignation de l'entreprise : SAS LES PETITS GENIES													Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *							
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immo- bilisations en fin d'exercice							
Immobili-sations incorporelles	{	Fonds commercial		400			402			404			406														
		Autres		410	509		412			414			416	509													
Immobili-sations corporelles	{	Terrains		420			422			424			426														
		Constructions		430			432			434			436														
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440			442			444			446														
		Installations générales agencements divers		450	18 461		452			454			456	18 461													
		Matériel de transport		460	2 939		462			464	2 939		466														
		Autres immobilisations corporelles		470	5 157		472	521		474			476	5 679													
		Immobilisations financières		480	9 250		482	323		484			486	9 574													
		TOTAL		490	36 318		492	845		494	2 939		496	34 224													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																									
		Fonds commercial		495			497			498			499														
		Autres mmobilisations incorporelles		500	50		502	458		504			506	509													
Immobili-sations corporelles	{	Terrains		510			512			514			516														
		Constructions		520			522			524			526														
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530			532			534			536														
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	8 889		542	1 844		544			546	10 733													
		Matériel de transport		550	2 939		552			554	2 939		556														
		Autres immobilisations corporelles		560	5 157		562	36		564			566	5 193													
		TOTAL		570	17 037		572	2 339		574	2 939		576	16 437													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5																	
		SCOOTER YAMAHA NMAX																									
		6		7		8		9		10																	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																						
					Court terme *	Long terme																					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %																			
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧																			
1	2 939	2 939																									
2																											
3																											
4																											
5																											
6																											
7																											
8																											
9																											
10																											
TOTAL	578	2 939	580	2 939	582		584		586	581		587		589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590		583		594		595													
TOTAL								596		585		597		599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS LES PETITS GENIES

Néant☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	10 469
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	2 575
Déficits reportables	984	7 894
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	7 894

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	93 965
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	56 606
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : SAS LES PETITS GENIES

Néant

*

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	473 980
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	473 980

II

Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	61 318
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	61 322

III

Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	332 569
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	48 891
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	339
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	381 800

IV

Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	153 502
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V

Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	153 502
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	473 980
Effectifs au sens de la CVAE	023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation	186	/

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Cegid Group